

Nouméa, le 26 JAN. 2017

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

N° 325-2016/2-
REP/DENV

Le Directeur

à

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
IMMEUBLE BADALA ASL
C/o VERON TRANSACTIONS
Quartier Latin
BP 486
98845 Nouméa cédex

Mesdames, Messieurs les copropriétaires,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration de changement d'exploitant n°325-2016/2-REP/DENV du 24 janvier 2017 délivré au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Badala ASL, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Badala, commune de Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint la délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables auxquelles vous êtes tenu de vous conformer pour l'exploitation de cette installation.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les copropriétaires, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices

BP L1

98849 Nouméa Cedex

Tél : 20 34 35 – Fax : 20 30 06

*Bureau des Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e) _____

En qualité de _____

Accuse réception du récépissé de déclaration de changement d'exploitant n°325-2016/2-REP/DENV du 24 janvier 2017 délivré au syndicat des copropriétaires de l'immeuble Badala ASL, concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Badala, commune de Nouméa,

En date du _____

Signature